

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Conventions de mise à disposition des salles de sport dans le gymnase Roger Bontemps à l'IME Dinamo PRO dans le cadre du programme sportif « Fais du sport ton essentiel » - 2026

Séance du 28 janvier 2026,

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à dix-huit heures et trente-huit minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain) se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-deux janvier deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIN Jacques, EMIN Philippe, GENOD Patrick, GERBAULET Geneviève, LALLEMENT Alexandre, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 8

FORAY Gaëlle pouvoir à BOYER Corinne
FUMEX Jacques pouvoir à DRHOUIN Jacques
GUILLERMET Maria pouvoir à BOURGEAIS Didier
LEMOINE Gilbert pouvoir à CYVOCT Jean-Michel
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à EMIN Philippe
MARTINE Christine pouvoir à CORTINOVIS Bernard
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à MASSIRONI Alain
ZANI Sonia pouvoir à LIEVIN Karine

Membres absents excusés avec pouvoir ne pouvant être exercé : 1

CRETIER Humbert

Membres absents excusés sans pouvoir : 1

BROCHET Olivier

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 19 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants

Monsieur le Maire informe que l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes a initié un programme « Fais du sport ton essentiel », qui vise à promouvoir l'activité physique et sportive en Établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS).

Monsieur le Maire informe que l'IME Dinamo PRO a répondu à l'appel à candidatures de l'ARS pour participer à leur programme. Ce programme, organisé et coordonné par Boost Center sous le label Maison Sport-Santé du Haut-Bugey, réunit trois instituts médico-éducatifs (IME) du territoire :

- L'IME Les Sapins d'Oyonnax ;
- L'IME Dinamo Sco de Montréal-la-Cluse ;
- L'IME Dinamo PRO de Plateau d'Hauteville.

Ces IME se sont engagés à déployer un planning commun d'activités physiques et sportives adaptées aux enfants accueillis dans leurs établissements et à organiser, pour chaque cycle d'activité sportive, une séance « événement » regroupant les enfants des trois IME.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de prendre une convention de mise à disposition de salles de sport du gymnase Roger Bontemps à l'IME Dinamo PRO, pour ses activités physiques et sportives pratiquées dans le cadre du programme « Fais du sport ton essentiel » :

- Salle spécialisée de 601,5 m²
- Salle omnisport Amélie Goudjo de 797,62 m²

Les conventions avec l'IME Dinamo PRO seront conclues pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 6 février 2026 pour la salle spécialisée et du 23 février 2026 au 30 avril 2026, soit une durée totale de 4 mois ; elles pourront être reconduites à l'issue de leur durée initiale par décision du Maire et du Directeur de l'établissement.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit. L'IME Dinamo PRO est responsable de l'usage économique du chauffage, de l'électricité et de l'eau et assumera son utilisation.

Les conventions précisent que les locaux sont mis à disposition gratuitement par la commune à l'IME Dinamo PRO, pour une valeur locative indicative 2025 de 39,66 € (environ 80 €/m²) pour la salle spécialisée et de 38,89 € (environ 71 €/m²) pour le reste du gymnase.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCÉPTE** de prendre les conventions de mise à disposition de salles de sport du gymnase Roger Bontemps à l'IME Dinamo PRO dans le cadre du programme « Fais du sport ton essentiel », pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 6 février 2026 pour la salle spécialisée et du 23 février 2026 au 30 avril 2026, soit une durée totale de 4 mois.
- **PRÉCISE** que le gymnase Roger Bontemps, d'une superficie de 2 230 m² dont 1 399,12 m² sont mis à disposition de l'IME Dinamo PRO, est valorisé à une valeur locative indicative de 80 € le m² pour la salle spécialisée et 71 € le m² pour le reste du gymnase, selon le temps d'occupation.
- **PRÉCISE** que la valorisation de la mise à disposition accordée à l'IME Dinamo PRO exclut l'usage des communs, à savoir les couloirs, zones d'accueil, douches et autres espaces techniques ou de déambulation.
- **DIT** qu'à titre indicatif, la Commune prend en charge les charges suivantes (montants annuels) :
 - Eau : 424,72 €
 - Chauffage : 28 502,31 €
 - Assurances : 2 024,01 €
 - Electricité : 35 094,60 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à reconduire les conventions en 2026 par simple décision.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 16/02/2026

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20260128-DE-2026-01-12-DE
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026